

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision du 23 avril 2015 portant labellisation d'un centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte et pédiatrie

NOR : AFSX1530365S

La présidente de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009;

Vu le plan Cancer 2014-2019;

Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation de centres d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte/pédiatrique (CLIP²) 2015-2019 » publié sur le site internet de l'INCa;

Vu le dossier de candidature transmis à l'INCa par l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille (AP-HM), établissement public de santé, dont le siège est situé 80, rue Brochier, 13354 Marseille Cedex 05, organisme de rattachement du centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte et pédiatrie tel que décrit à l'article 1^{er} ci-après;

Vu l'avis du comité consultatif d'experts internationaux,

Décide:

Article 1^{er}

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les missions et à tenir les engagements prévus par l'appel à candidatures intitulé « Labellisation de centres d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte/pédiatrique (CLIP²) 2015-2019 », le centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte et pédiatrie dont le site principal et les sites partenaires sont les suivants:

Site principal: unité de phase I d'oncologie, hôpital de la Timone (AP-HM);

Sites partenaires:

- unité d'hématologie et d'oncologie pédiatrique, hôpital de la Timone Enfants (AP-HM);
- département de dermatologie et cancérologie cutanée, hôpital de la Timone (AP-HM);
- département d'oncologie digestive et hépato-gastro-entérologie, hôpital de la Timone (AP-HM);
- département d'oncologie médicale, hôpital de la Timone (AP-HM);
- département d'oncologie multidisciplinaire et innovations thérapeutiques, hôpital Nord (AP-HM);
- département de neuro-oncologie, hôpital de la Timone (AP-HM);
- unité d'hématologie et de thérapie cellulaire, hôpital de la Conception (AP-HM),

est labellisé par l'INCa.

Article 2

La labellisation est accordée pour une durée de quatre ans courant à compter de la notification de la présente décision.

Article 3

La présente décision de labellisation est publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité* et diffusée sur le site internet de l'INCa.

Fait le 23 avril 2015, en deux exemplaires.

La présidente,
A. BUZYN